

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la Salle publique du Centre administratif, situé au 36, rue Jacques-Cartier Est à Chicoutimi, le 28 juin 2022 à 19 h, à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M ^{mes}	Jeanne Blackburn-Murray Lana Boulianne Christine Doré Stéphanie Girard Kathia Nadeau Marie-Josée Villeneuve	MM.	Steve Dickey Bessette Éric Bilodeau Pierre-Luc Dufour Christian Fillion Alexandre Lavoie Pascal Martel Jean Fortin-Simard
------------------	--	-----	---

Sont également présents :

M^{mes} Isabelle Boivin, directrice
Sandra Boulianne, secrétaire générale
Chantale Cyr, directrice générale

Sont absents :

M^{me} Geneviève Buteau-D'Eer

M. Jean-Charles Fortin
Martin Lapierre, directeur général adjoint

CA-2022-069

Ouverture de la rencontre /
Vérification du quorum et
mot de bienvenue

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous. Mme Sandra Boulianne confirme que le quorum est atteint.

CA-2022-070

Ouverture de la rencontre /
Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette
et résolu**

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant le point *Période probatoire de la direction générale adjointe* au point 9:

- 1. Ouverture de la rencontre**
 - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Vacance à un poste de membre du conseil d'administration
 - 1.4 Dépôt des formulaires de déclaration d'intérêts
- 2. Séance publique d'information – Présentation du rapport annuel**
- 3. Agenda de consentement**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal
 - 3.2 Adoption de l'outil d'appréciation de la direction générale
 - 3.3 Adoption – Calendrier des séances du conseil d'administration 2022-2023
- 4. Plan annuel de gestion en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle**

5. Plan d'engagement vers la réussite
6. Points statutaires
 - 6.1 Reddition de comptes des comités du conseil
 - 6.2 Présentation du plan de gestion annuel
7. Période de questions du public
8. Sujets divers
9. Période probatoire de la direction générale adjointe
10. Clôture de la rencontre

ADOPTÉE

CA-2022-071

Ouverture de la rencontre /
Vacance à un poste de
membre du conseil
d'administration

Considérant les absences de M. Jean-Charles Fortin aux séances du 22 mars, 29 mars, 26 avril, 24 mai et 31 mai 2022 et en s'appuyant sur l'article 175.7. de la Loi sur l'instruction publique, il convient de mettre fin au mandat de M. Fortin.

En effet, une vacance à un poste de membre d'un conseil d'administration du centre de services scolaire est constatée lorsqu'un membre fait défaut d'assister à trois séances consécutives du conseil d'administration sans motif jugé valable par ce dernier.

CONSIDÉRANT les absences sans motif jugé valable aux 5 dernières séances du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'article 175.7 de la Loi sur l'instruction publique;

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu :**

DE METTRE FIN au mandat de M. Jean-Charles Fortin;

DE COMBLER le poste pour la durée non-écoulée du mandat.

ADOPTÉE

CA-2022-072

Ouverture de la rencontre /
Dépôt des formulaires de
déclaration d'intérêts

Selon le Règlement Éthique et déontologie des membres du conseil d'administration, la déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration.

La secrétaire générale confirme le dépôt des formulaires de déclaration d'intérêt des membres du conseil d'administration.

CA-2022-073

Séance publique
d'information – Présentation
du rapport annuel

Conformément à l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, le rapport annuel de l'année 2020-2021 est présenté à la population.

CA-2022-074

Agenda de consentement /
Adoption du procès-verbal

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu :**

D'ADOPTER le procès-verbal du 31 mai 2022.

ADOPTÉE

CA-2022-075

Agenda de consentement /
Adoption de l'outil
d'appréciation de la direction
générale

Le Conseil d'administration a donné le mandat au comité des ressources humaines d'élaborer un outil afin d'évaluer la direction générale. L'outil a été élaboré à l'aide des critères d'évaluation et de performance fournis par la Fédération des centres de services scolaires du Québec. Le comité présente au conseil d'administration l'outil qui sera utilisé par le comité d'évaluation de la direction générale aux fins d'adoption.

CONSIDÉRANT que la direction générale doit être évaluée annuellement;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont été consultés sur l'outil proposé;

CONSIDÉRANT que l'outil a été élaboré à partir des critères d'évaluation et de performance fournis par la Fédération des centres de service scolaires du Québec;

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu :**

D'ADOPTER l'outil d'évaluation de la direction générale tel que présenté.

ADOPTÉE

CA-2022-076

Agenda de consentement /
Adoption – Calendrier des
séances du conseil
d'administration 2022-2023

Conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration (article 4.1.2), ce dernier détermine, par résolution, les dates de ses séances ordinaires.

CONSIDÉRANT le caractère public des séances régulières du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le règlement Règles de fonctionnement du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la possibilité de tenir des séances extraordinaires;

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu :**

DE FIXER les séances régulières du conseil d'administration pour l'année 2022-2023 selon les dates suivantes :

- 30 août 2022
- 13 décembre 2022
- 14 février 2023
- 25 avril 2023
- 27 juin 2023

ADOPTÉE

CA-2022-077

Plan annuel de gestion en
matière de corruption et de
collusion dans les processus
de gestion contractuelle

Le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay doit mettre en place un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, et ce, pour chaque année financière.

Selon le cadre de référence en gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, un plan de gestion des risques est mis en place afin d'assurer l'existence d'un processus structuré et uniformisé permettant d'identifier, d'analyser, d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques de corruption et de collusion découlant des activités des processus de gestion contractuelle.

À titre informatif, le Centre de services scolaire présente ce plan au conseil d'administration.

CA-2022-078

Plan d'engagement vers la
réussite

Le comité d'engagement pour la réussite des élèves a pour fonctions (LIP, art. 193.7) :

- d'élaborer et de proposer au centre de services scolaire un plan d'engagement vers la réussite, conformément à l'article 209.1;
- d'analyser les résultats des élèves et de formuler des recommandations au centre de services scolaire sur l'application du plan d'engagement vers la réussite approuvé par le centre de services scolaire;

- de promouvoir, auprès des établissements, les pratiques éducatives, incluant celles en évaluation, issues de la recherche et liées aux orientations du plan d'engagement vers la réussite;
- de donner son avis au centre de service.

Considérant la proposition du calendrier de production des outils stratégiques du ministère de l'Éducation du Québec, le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) a établi une planification pour le cycle d'actualisation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) en conformité des échéanciers demandés ainsi qu'un tableau des tâches à réaliser afin d'entamer une révision complète du PEVR.

Le 6 avril 2022, les répondants du Centre de services scolaire ont participé à la formation du PEVR.

Le 27 avril 2022, le CERÉ s'est réuni pour entamer la planification du processus d'actualisation du PEVR. À cet effet, le document intitulé « Actualisation du PEVR – Cycle de gestion » est déposé au conseil d'administration à titre informatif des travaux.

Les dates importantes à retenir du processus sont :

- 1^{er} au 30 septembre 2022 - Consultation générale
- Octobre à novembre 2022 – Mise à jour du portrait et analyse des résultats de toutes les cueillettes de données
- Décembre 2022 - Transmission d'orientations du MEQ pour les PEVR
- Décembre 2022 à février 2023 - Rédaction des enjeux, orientations et objectifs du PEVR
- Février et mars 2023 – Consultation aux groupes (CCG, EHDAA, comité de parents, conseils d'établissement, comité des élèves et tables des syndicats) de l'ébauche du PEVR
- Avril 2023 – Transmission au ministère d'une version préliminaire du PEVR
- Juin 2023 – Approbation du PEVR par le conseil d'administration de la version finale et transmission au MEQ (date limite 30 juin 2023)
- Septembre 2023 – Entrée en vigueur du PEVR actualisé

CA-2022-079

Points statutaires / Reddition de comptes des comités du conseil

Les présidents des trois comités du conseil font état des derniers sujets traités lors de leurs rencontres.

CA-2022-080

Points statutaires / Présentation du plan de gestion annuel

Mme Chantale Cyr, directrice générale, présente le plan de gestion annuel.

CA-2022-081

Période de questions du public

M. Jean Simard-Fortin nous rappelle les discussions en lien avec le dépassement dans les écoles et demande un suivi à Mme Cyr quant à la situation. Mme Cyr mentionne qu'elle n'a aucune information supplémentaire actuellement.

CA-2022-082

Sujets divers / Ouverture d'un huis clos

Il est proposé par Mme Marie-Josée Villeneuve et résolu :

D'OUVRIR un huis clos. Il est 20h05.

ADOPTÉE

CA-2022-083

Sujets divers / Fermeture d'un huis clos

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu :

DE CLORE le huis clos. Il est 21h23.

ADOPTÉE

CA-2022-084

Période probatoire de la
direction générale adjointe

Le 1^{er} juin 2021, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay nommait M. Martin Lapierre au titre de directeur général adjoint. En vertu du Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, le directeur général adjoint est à l'essai pendant la période probatoire. À cet effet, le contrat signé mentionne une période probatoire de 12 mois.

Lors de la séance extraordinaire du 22 mars 2022, le conseil d'administration adoptait une résolution afin de suspendre la période probatoire du directeur général adjoint.

Lors de la présente séance, le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'emploi du directeur général adjoint actuellement en période probatoire.

CONSIDÉRANT les recommandations de l'évaluation mi-probation du directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT que la prestation de travail ne correspond pas aux attentes;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'accompagnatrice de coaching externe en développement professionnel;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a délégué à la directrice générale le pouvoir de se prononcer sur l'emploi du directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration entend exercer lui-même le pouvoir de se prononcer sur l'emploi du directeur général adjoint;

**Il est proposé par M. Pierre-Luc Dufour
et résolu :**

DE LEVER la suspension de la période probatoire du directeur général adjoint;

DE METTRE FIN à l'emploi en période probatoire de M. Martin Lapierre en tant que directeur général adjoint du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

DE VERSER à M. Martin Lapierre toute somme qui pourrait être due en date des présentes à titre de salaire ou de vacances accumulées, mais non utilisées;

DE MANDATER le président à signer les documents afférents.

**ADOPTÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 200
DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

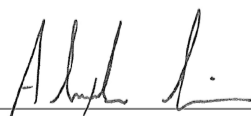
CA-2022-085

Clôture de la rencontre

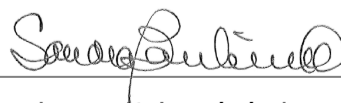
**Il est proposé par Mme Marie-Josée Villeneuve
et résolu :**

DE CLORE la rencontre. Il est 21h47.

ADOPTÉE



Le président



La secrétaire générale